

Le GARD

www.gard.fr



Veille Info Elus

N°20
Décembre 2013

Veille juridique destinée aux Conseillers généraux

Sommaire

Elus et personnels des collectivités	p.2
Administration générale	p.2
Informations techniques	p.3
Travaux parlementaires	p.4

**Direction des Affaires Juridiques
et de l'Assemblée Départementale**

Contact : Karine LOPEZ – Chargée de mission - ☎ 04 66 76 37 64

Elus et Personnels des collectivités

Statuts, élections...

- Le décret N°2013-1187 du 18 décembre 2013 paru au JO du 20 décembre 2013 autorise les électeurs à télécharger en ligne et remplir leur **demande de procuration pour les prochaines élections municipales** de mars 2013. Il leur suffira de l'apporter ensuite au tribunal d'instance, au commissariat ou à la gendarmerie du lieu de résidence qui transmettra le document en mairie.

- **Le décret N° 2013-1212 du 23 décembre 2013 publié au JO du 27 décembre 2013 précise que les élus locaux assujettis à déclaration de patrimoine selon la Loi sur la transparence de la vie publique ont jusqu'au 1^{er} juin 2014 pour déposer leurs déclarations.**

- L'arrêt de la Cour de cassation, chambre criminelle, N° 12-84368 du 18 juin 2013, dispose que la **responsabilité pénale d'un conseiller municipal** ne peut être engagée que si l'élu est titulaire d'une délégation de fonction en bonne et due forme et non dans le cadre d'une délégation de fait. Cette protection n'est valable qu'en cas d'infraction par abstention fautive et non si l'élu participe activement à une infraction.

Administration générale

Juridique, Commande publique, finances...

- L'association des acheteurs publics (AAP) a créé un **guide sur les marchés passés en procédure adaptée (Mapa)** afin de répondre aux questions techniques des petites collectivités. Ce guide peut être téléchargé ici.

- **Au 1^{er} janvier 2014, les seuils européens de passation des marchés publics sont réévalués pour les collectivités à 207 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services et à 5 186 000 € pour les marchés de travaux.**

- Le décret N° 2013-1188 du 18 décembre 2013 paru au JO du 20 décembre 2013 augmente la **durée de validité des cartes nationales d'identité** de 10 à 15 ans à partir du 1^{er} janvier 2014. Les titulaires de titres émis à partir du 2 janvier 2004 n'auront pas de démarches à effectuer puisque leurs cartes seront automatiquement prorogées de 5 ans. Seules les cartes des mineurs gardent une validité de 10 ans.

- **La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) a édité une plaquette téléchargeable ici pour informer les élus des nouvelles conditions de délivrance des prêts.** La durée pourra aller jusqu'à 40 ans pour une couverture jusqu'à 100 % du besoin jusqu'à 1 million d'euros, jusqu'à 75 % du besoin entre 1 et 2 millions d'euros et 50 % au-delà de 2 millions d'euros. Les projets d'assainissement seront désormais finançables par la CDC.

Informations techniques

Bâtiments, routes, environnement, réseaux divers....

- Le décret N° 2013-1162 du 14 décembre 2013 paru au JO du 18 décembre 2013 dispose que les collectivités territoriales peuvent solliciter auprès de l'agence nationale des fréquences (ANFR) des **mesures d'exposition aux radiofréquences**, émises notamment par les antennes relais de téléphonie mobile.

- **L'ordonnance N° 2013-1184 du 19 décembre 2013 précise que les collectivités devront mettre en ligne la version en vigueur de leurs documents d'urbanisme entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2015.**

- Un arrêté NOR : ETL1328200A du 15 novembre 2013 paru au JO du 12 décembre 2013 actualise le **tarif du mètre carré de la taxe d'aménagement**. Il s'élève désormais à 712 € pour un indice de 1637.

- La réponse à la question écrite N° 37112 du député Florent BOUDIE parue au JO du 17 décembre 2013, confirme qu'**une construction ancienne située en zone naturelle peut faire l'objet d'une réhabilitation** à la condition que le bâtiment concerné ne soit pas considéré comme une ruine et qu'il n'y ait pas changement de destination de la construction

Travaux parlementaires

Et actualités diverses

- Après une validation unanime au Sénat, la proposition de **loi visant à faciliter l'exercice des mandats locaux** a été adoptée en 1^{ère} lecture à l'assemblée nationale le 18 décembre 2013. Parmi les dispositions principales, on notera la lecture lors du renouvellement de chaque collectivité d'une charte de l'élu local rappelant les principes déontologiques à respecter, la possibilité de rembourser à tous les membres des conseils municipaux des frais de garde d'enfants, de personnes âgées ou handicapées lors des principales réunions. Enfin, l'indemnité de fonction des maires ne pourra être fixée en-deçà du taux maximal que pour les communes de plus de 1 000 habitants.

- La réponse à la question écrite N° 12886 du député Joël GIRAUD parue au JO du 3 décembre 2013 concernant la **participation des propriétaires au financement des équipements publics dans le cadre d'un projet urbain partenarial (PUP)**, précise que l'article 78 de la loi Alur actuellement en débat prévoit la possibilité de « délimiter un périmètre à l'intérieur duquel les propriétaires fonciers, les aménageurs ou les constructeurs qui s'y livreront à des opérations d'aménagements ou de construction, participeront, dans le cadre de conventions, à la prise en charge de ces mêmes équipements publics, qu'ils soient encore à réaliser ou déjà réalisés, dès lors qu'ils répondent aux besoins des futurs habitants ou usagers de leurs opérations ».

- Le Premier Ministre a annoncé le 13 décembre 2013 que le gouvernement présentera en avril au Parlement le nouveau projet de Loi de décentralisation relatif aux **compétences des régions et des départements**.

- Le Sénat a validé en 1^{ère} lecture le 12 décembre 2013 une proposition de loi qui propose le **stationnement gratuit et sans limitation de durée pour les personnes handicapées**.